

Demande déposée le 28/10/2023**N° DP 57 631 23S0282**

Par : **Monsieur BEDIR ÖZER**
Représenté par :
Demeurant à : **14 RUE ANDRE MARIE AMPERE
57200 SARREGUEMINES**
Pour : **Projet: Isolation des murs extérieurs**

Sur un terrain sis à : **Choix des couleurs: KEIM 9550 et KEIM 9543
14 RUE ANDRE MARIE AMPERE
57200 SARREGUEMINES**

Références cadastrales : **09 0065**

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,
Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application du droit des sols et à la fiscalité associée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2014 décidant de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade situés dans les zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.



SARREGUEMINES, le 31.10.2023

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian DIETSCH
Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 28.10.2023

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....